

Groupe Hospitalier Paul Guiraud - Institut de formation en soins infirmiers

54, avenue de la République - BP20065 - 94806 VILLEJUIF CEDEX

Tél : 01 42 11 70 63

[Radia.bendria@gh-paulguiraud.fr](mailto:Radia.bendria@gh-paulguiraud.fr)

Villejuif, le 3 juin 2020

**Radia BENDRIA**

Secrétaire étudiants 1<sup>ère</sup> année

(Promotion 2020/2023)

Tél. : 01.42.11.70.63

**Objet : Inscription définitive pour l'entrée en formation**

Madame, Monsieur,

Suite à votre admission sur Parcoursup pour l'accès à la formation préparant au diplôme d'Etat Infirmier, qui débutera le **lundi 07 septembre 2020 à 10h00**, vous devez accomplir certaines formalités pour obtenir votre inscription définitive. A cet effet, vous trouverez ci-joint la liste des pièces à fournir. Vous devez renvoyer votre dossier complet sous pli avant le **20 juillet 2020** à l'adresse suivante :

**IFSI du GH PAUL GUIRAUD  
Secrétariat étudiants de 1<sup>ère</sup> année - Promotion 2020/2023  
54, avenue de la République – BP20065  
94806 VILLEJUIF CEDEX**

**Tout dossier incomplet sera renvoyé et non traité. Il vous appartient de le vérifier.**

Merci de nous informer de tout changement de situation vous concernant par mail à l'adresse suivante : [radia.bendria@gh-paulguiraud.fr](mailto:radia.bendria@gh-paulguiraud.fr).

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

**Madame Christine REDON  
Directrice de l'IFSI/IFAS**

IFSI/IFAS GH PAUL GUIRAUD  
54 Av de la république  
BP 20065  
94806 VILLEJUIF CEDEX

**NB : En cas de désistement, les droits d'inscription ne vous seront pas restitués.**

# LIVRET DE RENSEIGNEMENTS Rentrée septembre 2020

## CANDIDATS PARCOURSUP

## DOSSIER ADMINISTRATIF



- ✓ A renvoyer ou déposer à l'IFSI impérativement avant le **20 JUILLET 2020**
- ✓ La rentrée scolaire a lieu le **LUNDI 07 SEPTEMBRE 2020 à 10h00**

## MISE A JOUR DES DONNEES ADMINISTRATIVES

Pour des raisons de sécurité et pour faciliter les échanges avec l'équipe pédagogique et administrative, vous devrez impérativement signaler par mail à votre secrétaire de promotion tout changement (adresse, personne à contacter, adresse mail, changement de RIB...) au cours de la formation :

[radia.bendria@gh-paulguiraud.fr](mailto:radia.bendria@gh-paulguiraud.fr)

**ATTENTION : Votre adresse mail doit obligatoirement contenir votre nom et prénom. Les candidats qui ne respectent pas ces consignes ne recevront pas les informations relatives à la formation.**

## DROITS D'INSCRIPTION ET CONTRIBUTION FORFAITAIRE

- **Droits d'inscription: chèque de 170€ à l'ordre du trésor public, non remboursable en cas de désistement.** A ce jour, la revalorisation éventuelle des droits d'inscription n'est pas connue. Le montant des droits fait l'objet d'un arrêté ministériel. Le montant du complément vous sera communiqué le jour de la rentrée.
- **Droits d'inscription: 2770€** pour les étudiants étrangers hors UE (cf. annexe 6, en application de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur).
- **Cout de la formation : 7000€ par année de formation.** Si vous bénéficiez d'une prise en charge par un employeur ou par un organisme de financement ou si vous financez personnellement la formation (cf. annexe 4 « effectifs non éligibles par le Conseil Régional d'Ile de France).

Le **certificat de scolarité** ne pourra être délivré qu'après paiement des droits d'inscription et restitution du dossier administratif complet.

### Fournitures à prévoir :

- un ordinateur portable pour les cours à distance (plateforme universitaire et IFSI)
- un portfolio (achat groupé par l'IFSI : 7€)
- cinq tenue professionnelles (tunique et pantalon) identifiées au nom de l'étudiant et de l'établissement de formation (achat groupé par l'IFSI : environ 90€ les cinq tenues)

### A noter :

- le cout du repas s'élève à 1,84€
- **le self ne sera pas accessible la semaine de la rentrée.** Ensuite, en fonction de l'affluence, les étudiants pourront retirer un plateau repas au même prix et le consommer à l'IFSI.
- Une visière sera fournie à chaque étudiant.

**Ces éléments sont soumis à des modifications en fonction de la situation sanitaire.**

## **DOSSIER MEDICAL (Annexes 2 et 3)**

### - **Dossier médical**

*Vous avez choisi un métier de soins et de communication qui exige de bonnes conditions physiques, un bon équilibre psychologique et des vaccinations spécifiques à jour. C'est la raison pour laquelle un certificat précisant que vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice professionnel est demandé à l'entrée en formation. **Ce document doit être établi par un médecin agréé.***

**Pour les vaccinations, seul l'imprimé de l'IFSI sera accepté (tout autre certificat sera refusé), le cachet et la signature du médecin doivent y figurer.**

**Le médecin doit indiquer les dates de chaque vaccin. La mention « est à jour de ses vaccinations » ne sera pas acceptée. Votre médecin traitant peut uniquement renseigner les vaccinations.**

**Le candidat doit vérifier que l'attestation vaccinale remplie par le médecin est conforme à ce qui est demandé (sous réserve de ne pas partir en stage et de retourner en consultation).**

La liste des médecins agréés est disponible sur le site : [www.ars.iledefrance.fr](http://www.ars.iledefrance.fr)

## **INSCRIPTION A L'UNIVERSITE PARIS SUD – Année universitaire 2020-2021**

L'inscription à l'Université PARIS SUD est obligatoire afin d'obtenir à la fin des études en soins infirmiers le grade de licence et de pouvoir être inscrit aux épreuves d'évaluation contrôlées par l'université. (Cela conditionne le passage en année supérieure et est également nécessaire pour se connecter aux cours dispensés en ligne).

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire, l'utilisation d'outils numériques permettant l'enseignement et les évaluations à distance devient incontournable. En l'absence d'inscription à l'Université les accès aux cours et aux évaluations ne sont pas possibles.

Une fois votre inscription effectuée auprès de l'IFSI, vous devez télécharger, imprimer, remplir et signer le dossier d'inscription et joindre les pièces justificatives demandées par l'université.

Le dossier d'inscription est téléchargeable via le site internet de l'université Paris Sud avec le lien suivant : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>.

## **Démarches à réaliser à partir de juillet 2020**

## **BOURSE**

Si vous validez votre inscription à l'IFSI de Paul GUIRAUD ne faites pas la demande de bourse au CROUS. Notre institut relève du dispositif du Conseil Régional d'Ile de France. Les informations concernant la bourse vous parviendront par mail à partir du **22 juillet 2020**.

**DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE**  
**Dossier complet à envoyer avant le 20/07/2020 à :**

**IFSI du GH PAUL GUIRAUD**  
**Secrétariat étudiants de 1<sup>ère</sup> année – Promotion 2020/2023**  
**54, avenue de la République – BP 20065**  
**94806 VILLEJUIF CEDEX**

<i>Partie réservée à l'administration</i>	<b><u>DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT</u></b>
	chèque des droits d'inscription d'un montant de <b>170€</b> à l'ordre du <b>Trésor Public</b>
	chèque des droits d'inscription d'un montant de <b>2770€</b> à l'ordre du <b>Trésor Public pour les étudiants étranger hors UE</b>
	1 photo (en plus de celle collée sur la fiche d'inscription)
	<b>fiche de renseignements</b> dûment complétée avec photo collée (Annexe 1)
	3 photocopies <u>très lisibles</u> de la <b>carte d'identité</b> recto-verso ou <b>carte de séjour</b> en cours de validité
	4 <b>relevés d'identité bancaire (RIB)</b> ou postal au <b>nom de l'étudiant</b> pour paiement des indemnités et des frais de transports sur stage
	photocopie du <b>diplôme ayant permis votre inscription sur ParcoursSup</b> . Pour les titulaires de diplômes étrangers, joindre obligatoirement une attestation de comparabilité permettant l'entrée dans l'enseignement supérieur à demander au centre ENIC-NARIC (centre Français d'Informations sur la Reconnaissance Académique et Professionnelle des Diplômes) : <a href="http://www.ciep.fr/enic-naric-france">http://www.ciep.fr/enic-naric-france</a> . Service payant, délais d'obtention de l'attestation 2 à 3 mois
	3 photocopies de l' <b>attestation d'immatriculation à la sécurité sociale</b> (pas de carte vitale).
	<b>attestation médicale</b> ci-jointe à remplir obligatoirement par un médecin agréé ou par votre médecin traitant (Annexe 2)
	<b>certificat médical</b> d'aptitude aux fonctions d'IDE ci-joint à remplir obligatoirement par <b>un médecin agréé</b> (Annexe 3). Liste des médecins agréés disponible sur le site : <a href="http://www.ars.iledefrance.fr">www.ars.iledefrance.fr</a>
	attestation d'assurance responsabilité civile individuelle scolaire couvrant <b>les risques en stage hospitalier et extrahospitalier pour l'année scolaire 2020-2021</b> (assurance habitation non recevable) .
	Décision de la MDPH <b>pour les personnes en situation de handicap</b> (aménagement des épreuves d'évaluation) <div style="text-align: right;"><b>SUITE AU VERSO ⇒</b></div>

	<b>fiche de financement de la formation en soins infirmiers</b> à remplir (Annexe 4).
	Pour les personnes non éligibles par le Conseil Régional d'Ile de France, 30% sont à verser à l'entrée en formation soit 2100€ par chèque à l'ordre du <b>Trésor Public</b> .
	Fiche de modalités d'octroi de dispenses d'enseignements (Annexe 5).
	Note sur les droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires + pièce à fournir (Annexe 6).
	<p style="text-align: center;"><b><u>Pour les candidats titulaires d'un diplôme d'infirmier originaire d'un pays hors UE</u></b> <b><u>Pièces complémentaires à fournir</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. La photocopie certifiée conforme du diplôme d'infirmier (l'original sera fourni lors de l'admission en formation)</li><li>2. Le relevé détaillé du programme des études suivies, précisant le nombre d'heures de cours par matière et par année de formation, la durée et le contenu des stages cliniques effectués au cours de la formation ainsi que le dossier d'évaluation continue, le tout délivré et attesté par une autorité compétente du pays qui a délivré le diplôme</li><li>3. La traduction des documents en français par un traducteur agréé près de la cour d'Appel de la région du domicile</li><li>4. L'attestation B2 sur la maîtrise de la langue.</li></ol>